

Séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2026

**Procès-verbal du Conseil Municipal
de la commune de VALENCIN
Séance du 28 Mai 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de Mai à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	21/05/2026
Présents :	19	Date de publication	03/06/2026
Votants :	22		

Présents : M Bernard JULLIEN – M Christophe SOULIER – Mme Nadège HEIMO – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Jenny RODRIGUEZ – M Loïc REGNIER – M Daniel MOTA – M Yves SERVANGE Mme Nathalie ZAMBARDI – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – Mme Amélie GASTALDO – M Benjamin CAMPOY – M Frédéric BAUDRY – Mme Amandine BEAL – M Nicolas BONGIBAUT – M Christophe BADUFLE – Mme Véronique BOUCHARD – M Jean-Michel MOLLAS – Mme Andrée VACHER

Absents : M Gilles DENIS donne procuration à M Daniel MOTA – Mme Fanny LAMOUCHE donne procuration à Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – Mme Nathalie CELLE donne procuration à M Loïc REGNIER – Mme Céline GONZALEZ_THOLLIN

Secrétaire : M Jean-Louis CIANFARANI

Séance ouverte à 19h30

Ordre du jour

Décisions prises par M le Maire en vertu d'une délégation de l'article L2122-22 du CGCT

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026
- 2°) Personnel communal – Créations d'emplois non permanents
- 3°) Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des membres
- 4°) Temps périscolaires – Modification du règlement intérieur
- 5°) Ressources humaines – Convention avec le CDG38 pour des missions temporaires
- 6°) Désignation d'un référent ambroisie
- 7°) Désignation d'un correspondant défense
- 8°) Désignation d'un représentant au sein de la copropriété « le clos des tulipes »
- 9°) Commissions intercommunales – Désignation des représentants pour la Commune de Valencin
- 10°) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation des représentants
- 11°) Questions diverses

Monsieur le Maire rapporte la décision n°2026-009 par laquelle il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain le bien cadastré D682 sis Lieudit « La Réserve »

Séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2026

Monsieur le Maire rapporte la décision n°2026-010 par laquelle il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur le bien cadastré le bien cadastré B773 – B774 – B775 sis 1611 Route de Lyon,

Monsieur le Maire rapporte la décision n°2026-011 par laquelle il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur le bien cadastré A141 sis 2157 Route de Lyon,

N° 01	<u>Délibération n° 2026-052</u>	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 Avril 2026
-------	--	--

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✚ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026.

N° 02	<u>Délibération n° 2026-053</u>	Personnel communal – Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité
-------	--	--

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant que les différents besoins des services peuvent nécessiter le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir rapidement à ces situations, il convient de créer des postes non permanents, comme suit :

Service	Cadre d'emplois	Grade	Emploi	Catégorie	Temps de travail
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent des Services techniques	C	1 TC
Administratif	Adjoint Administratif	Adjoint administratif territorial	Agent administratif	C	2 TC
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial	Agent d'animation	C	6 TC
				C	3 TNC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2026

✚ **APPROUVE** la création des postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité comme suit :

Service	Cadre d'emplois	Grade	Emploi	Catégorie	Temps de travail
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent des services techniques	C	1 TC
Administratif	Adjoint Administratif	Adjoint administratif territorial	Agent administratif	C	2 TC
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial	Agent d'animation	C C	6 TC 3 TNC

✚ **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels pour occuper ces postes.

✚ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

N° 03	<u>Délibération n° 2026-054</u>	Commission Communale des Impôts Directs Désignation des membres
-------	---------------------------------	--

Monsieur Christophe SOULIER, Adjoint à l'urbanisme, rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. Monsieur le maire ajoute que ces membres titulaires et suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux à partir d'une liste de 32 contribuables dressée par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **ETABLIT** la liste de présentation suivante, conformément à l'article 1650 du code général des impôts :

Commissaires titulaires			
NOM	Prénom	Profession	Adresse
JANNAIRE	Gérard	Retraité	1372, route de Lyon
BERNARD	Georges	Retraité	Le Clos des Vignes
TOURNIER	Jacques	Négociant en bois	Route de Valencin, 38540 HEYRIE
BOUGET-LA VIGNE	Adeline	Contrôleur de gestion	7b Lot Les Jardins de Lucien
PARRINELLO	Lorana	Agent hospitalier	974, route de Lyon
CIANFARANI	Jean-Louis	Retraité	153 Route de Lyon
BEGOUEN-DEMEAUX	Geneviève	Retraîtée	1059 Rue du 11 Novembre 1918
CATALDO	Antoine	Retraité	116 chemin du Feuillat
THOLLIN	Georges	Retraité	2368 route de Lyon
CELLE	Nathalie	Directrice marketing et stratégie	172 Rue Jean Bujard
SERVANGE	Yves	Retraité	84 Allée des Fauvettes
BOUCHARD	Véronique	Chargée d'action marketing	74 Chemin des Grattières
ZAMBARDI	Nathalie	Commerciale	71 Impasse des rainettes
LAMOUCHE	Fanny	Professeur de danse	1250 Route de Lyon
RODRIGUEZ	Jenny	Assistante maternelle	1015 Route de Lyon
BREURE	Jean-Marc	Commerçant	16 Rue Jean Bujard

Commissaires suppléants			
NOM	Prénom	Profession	Adresse
HEIMO	Nadège	Professeur des écoles	95 Rue du 8 mai 1945
REGNIER	Loïc	Fonctionnaire territorial	90 Chemin de Pillery
BAUDRY	Frédéric	Chef de secteur BTP	179 Chemin des Mourelières
THOLLIN	Céline	Educatrice jeunes enfants	27 chemin des Frênes
MOTA	Daniel	Commercial	155 route de Lyon
CAMPOY	Benjamin	Technicien qualité	104 Allée du Bois Joli
BEGONIN	Marie	Adjoint administratif	427 route de Lyon
BEAL	Amandine	Etudiante	142 Impasse des Collines
FOURMAUX	Sébastien	Chef d'entreprise	7A les jardins de Lucien
GROUSSET-MARRY	Philippe	Chargé d'affaires	1 les Jardins de Lucien
SEIGNERET	Richard	Contrôleur qualité	274 route de Lyon
LAMONICA	Louis	Responsable logistique	1455, route de Lyon
DEVAUX	Alain	Retraité	297 rue Bujard
GASTALDO	Amélie	Etudiante	216 Chemin des Gounaches
MOLLAS	Jean-Michel	Retraité	98 impasse des Bleuets
ATTARD	Annie-France	Retraîtée	618 Chemin de Molière

N° 04	<u>Délibération n° 2026-055</u>	Temps périscolaires Modification du règlement intérieur
--------------	--	--

Monsieur Loïc REGNIER donne connaissance des modifications qu'il conviendrait d'apporter au règlement intérieur des temps périscolaires.

Les modifications portent sur les points suivants :

- ✓ Modalités d'inscription. Avec la mise en place du nouvel espace famille, les familles ne doivent plus compléter de dossier papier (ou numérique). Les nouvelles inscriptions et les ré-inscriptions se font directement en ligne sur l'espace famille.

Séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2026

- ✓ Annulation d'un temps périscolaire pour raison médicale. Tant que le certificat médical n'est pas fourni, les accueils sont facturés.
- ✓ Modification des moyens de paiement. Arrêt de la possibilité de régler par chèque.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur des temps périscolaires.

N° 05	<u>Délibération n° 2026-056</u>	Ressources Humaines Convention avec le CDG38 pour des missions temporaires
-------	---------------------------------	---

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment les articles L.332-13, L.332-23, L.452 30 et L.452-44 ;

Considérant, que le Centre de Gestion de l'Isère dispose d'un service emploi avec une activité dédiée aux missions temporaires, dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais.

Considérant, que le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 6 % sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.

Considérant, que la Commune de Valencin doit, dans certains cas, faire face rapidement : à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres citées dans l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, à des besoins spécifiques (application de l'article L.332-23 alinéa 1 et 2 du code général de la fonction publique concernant les accroissements temporaires et saisonniers d'activités)

Considérant, que la Commune de Valencin n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✚ **DECIDE de recourir** au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- ✚ **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la Commune, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✚ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune

N° 06	<u>Délibération n° 2026-057</u>	Désignation d'un référent ambroisie
--------------	--	--

Point reporté

N° 07	<u>Délibération n° 2026-058</u>	Désignation du correspondant défense
--------------	--	---

Le Maire rappelle que depuis 2001, année de la mise en œuvre du programme de professionnalisation des armées et de suspension de la conscription, chaque conseil municipal a la possibilité de proposer en son sein un correspondant défense auprès de la préfecture.

Le développement du lien armée-nation ainsi que la promotion de l'esprit de défense sont au cœur du dispositif.

Véritable relais d'information et d'action, le correspondant défense a notamment vocation à :

- informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits
- sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux enjeux de défense
- animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants)

Pour mener à bien ces missions, le correspondant défense s'appuie sur un réseau d'interlocuteurs (délégué militaire départemental) et des ressources institutionnelles.

Monsieur le Maire propose la candidature de M Gilles DENIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- + **DECIDE** de désigner à mains levées le correspondant défense.
- + **DESIGNE M Gilles DENIS** en tant que correspondant défense.

N° 08	<u>Délibération n° 2026-059</u>	Copropriété « Le Clos des Tulipes » Désignation d'un représentant de la Commune
--------------	--	--

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil que la Commune est propriétaire du rez-de-chaussée de la copropriété « Le Clos des Tulipes ».

A ce titre il explique qu'il convient de désigner un représentant de la Commune pour assister aux assemblées générales.

Il propose de désigner M Daniel MOTA.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- + **APPROUVE** la désignation de M Daniel MOTA pour représenter la Commune au sein des assemblée de la copropriété « Le Clos des Tulipes ».

N° 09	<u>Délibération n° 2026-060</u>	Commissions intercommunales – Désignation des représentants de la Commune
--------------	--	--

Le conseil communautaire va procéder à l'élection des membres des différentes commissions thématiques communautaires lors de sa prochaine séance du 18 Juin 2026.

Séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2026

Cette élection se fera sur proposition des conseils municipaux des communes membres, conformément aux modalités fixées par l'assemblée délibérante communautaire le 7 Mai 2026.

Monsieur le Maire rappelle les différentes commissions intercommunales :

NOM DE LA COMMISSION
Communication
Finances
Bâtiments, Equipements, Travaux
Aménagement du Territoire
Economie
Mobilité
Habitat
Transition écologique, GEMAPI
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
Solidarité, Lien Social
Culture et Patrimoine

Il ajoute que chaque commune pourra être représentée dans chaque commission par 2 représentants titulaires au maximum, en sus du Président de commission. Chaque commune pourra désigner un suppléant par commission, appelé à remplacer le ou les titulaires éventuellement indisponibles.

Il fait part de la composition proposée :

NOM DE LA COMMISSION	Candidats Titulaires	Candidat Suppléant
Communication	Mme Jenny RODRIGUEZ Mme Nathalie CELLE	Mme Amandine BEAL
Finances	M Christophe SOULIER M Bernard JULLIEN	Mme Nathalie ZAMBARDI
Bâtiments, Equipements, Travaux	M Bernard JULLIEN M Daniel MOTA	M Frédéric BAUDRY
Aménagement du Territoire	M Gilles DENIS Mme Nathalie CELLE	Mme Fanny LAMOUCHE
Economie	M Jean-Louis CIANFARANI Mme Nathalie ZAMBARDI	Mme Nathalie CELLE
Mobilité	M Yves SERVANGE M Daniel MOTA	M Benjamin CAMPOY
Habitat	M Gilles DENIS Mme Nadège HEIMO	M Christophe SOULIER
Transition écologique, GEMAPI,	Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX M Nicolas BONGIBAUT	M Yves SERVANGE

Séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2026

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse	M Loïc REGNIER M Benjamin CAMPOY	Mme Céline THOLLIN
Solidarité, Lien Social	Mme Nadège HEIMO Mme Amélie GASTALDO	M Loïc REGNIER
Culture et Patrimoine	M Jean-Louis CIANFARANI Mme Fanny LAMOUCHE	Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **PROPOSE** les candidatures comme indiquées ci-dessus pour les commissions intercommunales auprès de Collines Isère Nord Communauté.

N° 10	<u>Délibération n° 2026-061</u>	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation de représentants
-------	---------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 *nomies C* ;

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner deux représentants pour siéger au sein de la CLECT ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

Considérant que deux candidatures ont été proposées ; celle de M Bernard JULLIEN et M Daniel MOTA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **DESIGNE** M Bernard JULLIEN et M Daniel MOTA en qualité de représentants de la Commune de Valencin au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)
- ✚ **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Collines Isère Nord communauté.
- ✚ **CHARGE** M le Maire de l'exécution de la présente délibération

Questions diverses :

Ordures ménagères

M SERVANGE apporte des éléments de réponse par rapport à l'augmentation de la TEOM suite à une question posée par M BADUFLE. Cela est en lien avec les volumes d'ordures ménagères évacués. Baisse significative des volumes en 2025 donc la TEOM devrait baissée en 2027.

Séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2026

Affaires scolaires

M Loïc REGNIER indique qu'une incertitude demeure sur la possible fermeture d'une classe. Un courrier sera envoyé à l'Inspection Académique afin de maintenir les 12 classes et ainsi assurer la décharge complète du directeur.

Bâtiment communal :

Monsieur le Maire informe que France Télévision s'est rapproché de la Commune pour obtenir l'autorisation de filmer certaines séquences d'un épisode de la série « enquête parallèle » au Foyer Montagnon. Le tournage aura lieu début juillet. La gratuité de la mise à disposition de la salle est confirmée par l'ensemble des membres présents.

Séance levée à 20h36

REPERTOIRE DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
28/05/2026	01	2026-052	Administratif	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 Avril 2026	2
28/05/2026	02	2026-053	Ressources humaines	Personnel communal – Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité	2
28/05/2026	03	2026-054	Administratif	Commission Communale des Impôts Directs Désignation des membres	3
28/05/2026	04	2026-055	Périscolaire	Temps périscolaires Modification du règlement intérieur	4
28/05/2026	05	2026-056	Ressources Humaines	Ressources Humaines Convention avec le CDG38 pour des missions temporaires	5
28/05/2026	06	2026-057	Environnement	Désignation d'un référent ambroisie	6
28/05/2026	07	2026-058	Sécurité	Désignation du correspondant défense	6
28/05/2026	08	2026-059	Administratif	Copropriété « Le Clos des Tulipes » Désignation d'un représentant de la Commune	6
28/05/2026	09	2026-060	Intercommunalité	Commissions intercommunales –	6

Séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2026

				Désignation des représentants de la Commune	
628/05/2026	10	2026-061	Intercommunalité	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation de représentants	8

Liste des membres présents :

M Bernard JULLIEN – M Christophe SOULIER – Mme Nadège HEIMO – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Jenny RODRIGUEZ – M Loïc REGNIER – M Daniel MOTA – M Yves SERVANGE – Mme Nathalie ZAMBARDI – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – Mme Amélie GASTALDO – M Benjamin CAMPOY – M Frédéric BAUDRY – Mme Amandine BEAL – M Nicolas BONGIBAUT – M Christophe BADUFLE – Mme Véronique BOUCHARD – M Jean-Michel MOLLAS – Mme Andrée VACHER

Le Maire
Bernard JULLIEN



Le secrétaire
Jean-Louis CIANFARANI